

COMMUNE DE SAINT-EUTROPE-DE -BORN

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatre avril à 20 H 30,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Eutrope-de-Born, Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie – Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Jocelyne COLLIANDRE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **27.03.2023**

Membres en exercice	15
Membres présents	10
Absents(es)	5
Procuration(s)	3

PRESENTS : Mrs. AUZERAL J. - BARRET C. - FRACHISSE N. - HUGOU D. - MIQUEL F. - PERRY JL.
Mmes BALSE M.J. - COLLIANDRE J. - HALLAL AM. -TORNIER E.

PROCURATIONS : CAZEILS G. à FRACHISSE N. - MOURMANNE V. à BARRET C. - SIREY P. à TORNIER E.

ABSENTS : FRECHEVILLE M. - JACQUET C.

Secrétaire de séance : BALSE MJ.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2023/10
	Nomenclature	7.1.3

Vote du Compte Administratif 2022 :

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses :	Prévus :	1 046 069,00 €
	Réalisé :	269 297,63 €
	Reste à réaliser :	23 530,00 €

Recettes :	Prévus :	1 046 069,00 €
	Réalisé :	214 483,13 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses :	Prévus :	1 110 626,00 €
	Réalisé :	609 867,11 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévus :	1 110 626,00 €
	Réalisé :	1 160 409,20 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 54 814,50 €
Fonctionnement :	550 542,09 €
Résultat global :	495 727,59 €

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil	Acte n°	2023/11
Municipal	Nomenclature	7.1.3

Approbation du Compte de Gestion 2022 :

Après examen et vote du Compte de Gestion 2022,

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Percepteur à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil	Acte n°	2023/12
Municipal	Nomenclature	7.1.3

Affectation des résultats 2022 :

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	126 664,87 €
- un excédent reporté de :	423 877,22 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	550 542,09€
- un déficit d'investissement de :	54 814,50 €
- un déficit des restes à réaliser de :	23 530,00 €
Soit un besoin de financement de :	78 344,50 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	550 542,09 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	78 344,50 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	472 197,59 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	54 814,50 €

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil	Acte n°	2023/13
Municipal	Nomenclature	7.5.2

Vote des subventions aux associations :

Madame le Maire demande aux élus de bien vouloir procéder au vote des subventions concernant l'année 2023 à l'adresse des associations communales, intercommunales et autres. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, les élus désignés ci-après ne prenant pas part aux votes des subventions pour les associations dont ils sont membres ou s'ils possèdent un lien de parenté avec un membre du bureau :

- MIQUEL Francis : Comité des Fêtes
- BARRET Christophe : Société de Chasse « La Diane »
- AUZERAL Jérémie : Les Saltimbranques
- FRACHISSE Nicolas : Cantines Scolaires R.P.I.

- **Fixe** le montant des subventions pour l'année **2023** :

Associations Communales :	
Cantines Scolaires R.P.I (Fonctionnement - Salaires)	35 000,00 €
Biblilude (Achat livres - Equipement - Expositions)	1 000,00 €
Les Amis de la Fraîche Gardonne	500,00 €
APE - Parents d'élèves - R.P.I (Fournitures scolaires - Voyages)	2 000,00 €
USEP (Activités sportives scolaires)	900,00 €
Les Saltimbranques	500,00 €
Comité des Fêtes	500,00 €
Société de Chasse «La Diane»	500,00 €
Vacances Nature	500,00 €
Continental Silver Club	200,00 €

Associations Intercommunales :	
A.D.M.R Villeréal	800,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Villeréal	585,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Cancon	250,00 €
Boudy Basket Club	500,00 €
Croix Rouge	250,00 €
Arts Martiaux des 4 Cantons	150,00 €
Radio des 4 Cantons	230,00 €
Les Marcheurs Villeréals	40,00 €
Cyclo 4 Haut-Agenais Périgord	100,00 €
ADMPV Association du Devoir de Mémoire du Pays Villeréals	200,00 €
Comité de Jumelage	100,00 €
U.S.V Football	250,00 €
4 Cantons BHAP	500,00 €
Amicale des Artisans, Commerçants et Professionnels du Pays Villeréals	150,00 €
Université du Temps Libre	50,00 €
JSP 4 Cantons	250,00 €
Cheval «Notre Ami»	100,00 €
Les Troubadours de Guyenne	50,00 €
Secours Populaire de Monflanquin	50,00 €
Association Cantonale des Retraités Agricoles	50,00 €
Foyer Rural Villeréal	150,00 €

Associations Communales (suite) :	
Rugby Entente 4 Cantons	250,00 €
Handball Cancon	150,00 €
La Gaule Villeréalaïse	120,00 €
Tennis Club Villeréal Rives	150,00 €
Objectif Danse	50,00 €
Amicale Arc en Ciel	70,00 €
Les Elles Roses 47	100,00 €
Monflanquin Football Club	250,00 €
Tennis Cancon	100,00 €
Ciné 4	150,00 €
GIASC	110.01 €

Autres Associations :	
Restaurants du Coeur	250,00 €
Prévention Routière	50,00 €
ACMG	50,00 €
AFSEP	50,00 €

Montant total des subventions	48 305,01 €
--------------------------------------	--------------------

- **Inscrit** la dépense au budget communal **2023**, section de fonctionnement, article **6574**.
- **Décide** d'inscrire une somme supplémentaire de **1 694.99 €** pour d'éventuelles demandes impératives.
- **Donne** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2023/14
	Nomenclature	7.2

Vote des taxes 2023 :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,
Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,
Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Mme le Maire rappelle que par délibération du 12/04/2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38.86% ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 53.65%

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- Maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et de les porter à :

==> THRS : 11.10 %

==> TFB : 38.86 %

==> TFPNB : 53.65 %

- Charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Votants : 13
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 1

Délibération du Conseil	Acte n°	2023/15
Municipal	Nomenclature	7.1.1

Vote du Budget Primitif Communal 2023 :

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 1 044 902,00 €

Recettes : 1 068 432,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 1 163 476,00 €

Recettes : 1 163 476,00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 068 432,00 € (dont 23 530,00 € de RAR)

Recettes : 1 068 432,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 163 476,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Recettes : 1 163 476,00 € (dont 0,00 € de RAR)

23h00 : Départ de M. FRACHISSE Nicolas

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil	Acte n°	2023/16
Municipal	Nomenclature	3.2.2

Offre d'achat tracteur Renault :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2023 relative à l'acquisition d'un tracteur d'occasion,

Considérant le devis de réparation du tracteur Renault,

Madame le Maire propose à l'assemblée une offre de rachat du tracteur Renault par le garage Lavignerie pour un montant de 1 700 € TTC.

Elle demande aux élus de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte l'offre de rachat du tracteur Renault par le garage Lavignerie pour la somme de 1 700 € TTC.
- Mandate Madame le Maire pour signer tous documents relatifs à cette reprise.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2023/17
	Nomenclature	3.3.2

Remboursement caution logement communal de l'école de St Vivien :

Vu le bail de location du logement communal de l'école de St Vivien établi avec M. FORT Frédéric,

Vu le procès-verbal de reprise en date du 15 avril 2022,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 mai 2022 concernant la résiliation du bail,

Madame le Maire informe les élus qu'il y a lieu de se prononcer sur le remboursement de la caution de ce logement qui s'élève à la somme de 398.58 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la restitution de la caution d'un montant de 398.58 € à M. FORT Frédéric,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Candidature à l'opération «Relux 47» proposée par le groupement de commandes départemental ENR-MDE:

Report de la décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

23h20 : Départ de Mme TORNIER Emilie

Communications diverses:

• Eclairage public :

Mme le Maire rappelle l'étude pour le remplacement des luminaires d'éclairage public.

Elle indique le montant du nouveau devis au vu des possibilités étudiées, à savoir le remplacement complet des luminaires en led avec équipement de détecteurs et remplacement du poteau au niveau du terrain de tennis : **30 141,44 €**. Elle précise qu'une délibération sera prise à cet effet lors d'un prochain conseil.

• Personnel communal :

Mme le Maire informe les élus de la mutation de la secrétaire de mairie au 1er juillet 2023. Elle indique qu'il y a lieu de fixer une réunion du conseil afin de prévoir la création de poste pour son remplacement. La réunion est fixée au lundi 17 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Les délibérations prises ce jour portent les numéros 2023/10 à 2023/17.

Dépenses CA 2022

Chapitres	Désignations	CA
16	Emprunts et dettes assimilés	20 269,76 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	- €
20	Immobilisations incorporelles	9 152,80 €
OP 21	Travaux de Voirie	28 025,64 €
OP 31	Gros travaux bâtiments	34 743,83 €
OP 38	Aménagement paysager	- €
OP 40	Biens matériels et mobiliers	23 979,78 €
OP 44	Aménagement des cimetières	- €
OP 47	Accessibilité	- €
OP 48	Sécurisation du bourg de St Vivien	1 714,20 €
OP 52	Travaux Ecole maternelle St Vivien	18 579,82 €
OP 54	Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	- €
O41	Opérations patrimoniales	- €
O01	Déficit d'investissement reporté	132 831,80 €
	TOTAL INVESTISSEMENT	269 297,63 €
O11	Charges à caractère général	126 302,85 €
O12	Charges de personnel	297 368,55 €
O14	Atténuations de produits (Prél. GIR, dégrèvement JA...)	45 522,00 €
65	Autres charges de gestion courante (Subventions, indemnités...)	117 763,43 €
66	Charges financières (Intérêts d'emprunts...)	2 072,68 €
67	Charges exceptionnelles	19 137,60 €
68	Dotations prov. sions semi-budgétaires	1 700,00 €
O23	Virement à la section d'investissement	- €
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
	TOTAL FONCTIONNEMENT	609 867,11 €

Recettes CA 2022

Chapitres	Désignations	CA
10222	FCTVA	24 682,60 €
10226	Taxe d'aménagement	1 026,26 €
165	Caution	- €
13	Subventions d'investissement	15 592,47 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	173 181,80 €
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
O41	Opérations patrimoniales	- €
O21	Virement de la section de fonctionnement	- €
28	Amortissement des immobilisations	- €
	TOTAL INVESTISSEMENT	214 487,13 €
O13	Atténuations de charges (remb. Salaires + avois...)	8 466,22 €
70	Produits des services, domaines ...	21 709,54 €
73	Impôts et taxes	340 831,68 €
74	Dotations	317 141,75 €
75	Autres produits de gestion courante (loyers...)	21 429,06 €
76	Produits financiers	2,25 €
77	Produits exceptionnels	26 951,48 €
O02	Excédent de fonctionnement reporté	423 877,22 €
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
	TOTAL FONCTIONNEMENT	1 160 409,20 €

Dépenses BP 2023

Chapitres	Désignations	BP
16	Emprunts et dettes assimilés	28 800,00 €
165	Caution	1 000,00 €
OP 21	Travaux de Voirie	30 000,00 €
OP 31	Gros travaux bâtiments	37 262,00 €
OP 38	Aménagement paysager	4 000,00 €
OP 40	Biens matériels et mobiliers	76 268,00 €
OP 44	Aménagement cimetières	5 000,00 €
OP 47	Accessibilité	1 000,00 €
OP 52	Travaux Ecole maternelle St Vivien	825 000,00 €
OP 53	Ecole élémentaire Born	4 500,00 €
OP 54	Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	8 000,00 €
O41	Opérations patrimoniales	2 787,00 €
O01	Déficit d'investissement reporté	54 815,00 €
	TOTAL INVESTISSEMENT	1 068 432,00 €
O11	Charges à caractère général	435 012,00 €
O12	Charges de personnel	320 000,00 €
O14	Atténuations de produits (Prél. GIR, dégrèvement JA...)	67 060,00 €
65	Autres charges de gestion courante (Subventions, indemnités...)	143 800,00 €
66	Charges financières (Intérêts d'emprunts...)	8 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	6 500,00 €
68	Dot. Provisions et amortissements	- €
O23	Virement à la section d'investissement	192 604,00 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT	1 163 476,00 €

Recettes BP 2023

Chapitres	Désignations	BP
10222	FCTVA	16 200,00 €
10226	Taxe aménagement	1 000,00 €
165	Caution	1 000,00 €
O21	Virement de la section de fonctionnement	192 604,00 €
13	Subventions d'investissement	326 497,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	78 344,00 €
O41	Opérations patrimoniales	2 787,00 €
16	Emprunts	450 000,00 €
	TOTAL INVESTISSEMENT	1 068 432,00 €
O13	Atténuations de charges	3 000,00 €
70	Produits des services, domaines ...	11 100,00 €
73	Impôts et taxes	338 036,00 €
74	Dotations	321 643,00 €
75	Autres produits de gestion courante (loyers...)	14 000,00 €
77	Produits exceptionnels	3 500,00 €
O02	Excédent de fonctionnement reporté	472 197,00 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT	1 163 476,00 €



